



Directive particulière pour les matchs de test en Sky Swiss League

1. Validité des directives et du règlement sur le déroulement de jeu

Sans dispositions dérogatoires, le règlement sur le déroulement de jeu et les directives pour le déroulement de jeu font également foi pour les matchs de test.

2. Délai pour l'enregistrement des matchs dans le système de jeu (Reporter)

L'enregistrement des rencontres doit être effectué au plus tard jusqu'au 15 juillet à 24h00. Les matchs / tournois disputés à l'étranger doivent également être enregistrés.

3. Dates de blocage pendant le camp des arbitres

Pendant le camp des arbitres (voir plan des dates de championnat / calendrier), aucun arbitre ne sera disponible pour les rencontres des équipes de la Sky Swiss League. Si toutefois des matchs de test sont planifiés pendant cette phase, des arbitres qualifiés étrangers doivent être organisés (entraînant des frais ; l'organisation est l'affaire du club). L'engagement d'arbitres étrangers doit être officiellement confirmé par écrit auprès de NL Operations (willi.voegtlin@nationalleague.ch).

4. Arbitres / arbitrage des rencontres

Des rencontres avec participation d'équipes de la Sky Swiss League (ou d'équipes étrangères issues de la ligue suprême ou deuxième division du pays correspondant) seront dirigées en système à 4 arbitres. L'équipe de la catégorie supérieure est toujours déterminante.

Les arbitres sont toujours convoqués par l'instance officielle de convocation des arbitres. Les clubs ne sont pas autorisés à convoquer eux-mêmes des arbitres du propre club ou des arbitres proches du club.

5. Nombre de joueurs sur la feuille de match

Il est autorisé de disputer une rencontre de test avec plus de 22 joueurs sur la feuille de match. Toutefois, au maximum 27 joueurs peuvent figurer sur la feuille de match.

6. Nombre de joueurs étrangers autorisés à jouer

Lors de matchs de test, il est autorisé d'aligner plus de joueurs étrangers que le nombre autorisé pendant le championnat (le nombre peut au maximum atteindre le double).



7. Prolongation et tirs-aux-buts

Si les équipes désirent disputer une prolongation et des tirs-aux-buts après 60 minutes indépendamment du résultat final, les deux coachs doivent informer les arbitres avant l'échauffement. Les arbitres doivent en suite informer les marqueurs.

8. Caméras derrière les buts

Lors des matchs de test, les caméras derrière les buts ne sont pas en service.

9. Durée des pauses

Lors des matchs de test, la durée des pauses est également de 18 minutes. Elle peut toutefois être réduite à 15 minutes. Dans ce cas, l'équipe à domicile doit informer l'équipe visiteur et les arbitres à ce sujet avant l'échauffement.

10. Maillots

Les maillots doivent porter au verso un numéro. Le nom du joueur est optionnel.

11. PSO / juge unique

Pendant la phase de préparation et les matchs de test, aucune image vidéo n'est à disposition et les PSO ne sont par conséquent pas en action. Les éventuelles suspensions de match sont prononcées directement par les juges uniques sur la base du rapport d'arbitre (en cas de pénalité de méconduite de match prononcée sur la glace).

12. Directive relative au service d'urgence et de médecine du sport

Cette directive s'applique par analogie aux matchs de championnat. Le club à domicile est toujours responsable de la mise en œuvre correcte, même si le match a lieu en dehors de son stade.

13. Matchs contre des équipes étrangères / entre équipes étrangères

Lors de matchs contre ou entre des équipes étrangères, les points suivants doivent impérativement être intégrés dans la convention de jeu :

- Après une deuxième pénalité de méconduite pour le match, un joueur est automatiquement suspendu pour une rencontre. Un joueur doit purger sa suspension lors du prochain match en Suisse de la saison en cours.
- Les éventuelles suspensions prononcées par le juge unique doivent être purgées lors du ou des prochains matchs en Suisse de la saison en cours.



14. Tournois

Si un tournoi est organisé, l'organisateur du tournoi a l'obligation de disposer d'un règlement de tournoi. Ce règlement de tournoi doit être envoyé au plus tard un mois avant le tournoi à NL Operations (marc.grieder@nationalleague.ch). Le règlement de tournoi sera ensuite confirmé par NL Operations ou des adaptations / compléments y relatifs seront exigés.

15. Communication du résultat

Lors de chaque rencontre de test, peu importe si elle se déroule en Suisse ou à l'étranger, chaque équipe est tenue d'enregistrer le résultat dans Reporter immédiatement après la fin de la rencontre. Le non-respect de la directive sera sanctionné selon code 9 du tarif des amendes du sport d'élite.